

210C1308
FR0000038176-OP030-RO11

22 décembre 2010

- Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

PRODEF

(Euronext Paris)

1. Le 22 décembre 2010, à 14 heures, la Banque de Gestion Privée Indosuez, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée J2F Finances, contrôlée par M. Jean Fiévet, a déposé un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société PRODEF, en application des articles 236-3 et 237-1 du règlement général.

Il est rappelé qu'à l'issue de l'offre publique de rachat d'actions initiée par la société PRODEF sur ses propres actions du 19 novembre au 9 décembre 2010¹, la société PRODEF a procédé en date du 17 décembre 2010 à l'annulation des 12 348 actions apportées à cette offre.

Lors de cette offre de rachat, le concert familial Fiévet avait indiqué qu'au cas où il viendrait à détenir plus de 95% des droits de vote de PRODEF à l'issue de l'offre et de la réduction de capital consécutive, la société J2F Finances, membre dudit concert, déposerait un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions PRODEF non détenues par le concert, en application des articles 236-3 et 237-1 du règlement général.

A la suite de la réduction de capital consécutive à l'offre de rachat, M. Jean Fiévet détient, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société J2F Finances qu'il contrôle, et de concert avec certains membres de la famille Fiévet et les sociétés qu'ils contrôlent, 46 698 actions PRODEF représentant 78 200 droits de vote, soit 98,00% du capital et 98,31% des droits de vote de cette société², selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Jean Fiévet	7 725	16,21	15 450	19,42
J2F Finances	15 131	31,75	15 132	19,02
<i>Sous-total M. Jean Fiévet</i>	<i>22 856</i>	<i>47,97</i>	<i>30 582</i>	<i>38,45</i>
M. Bernard Fiévet	8 863	18,60	17 721	22,28
Famille Fiévet	1 638	3,44	3 215	4,04
Serfi	9 421	19,77	18 842	23,69
Sodifa Les Epinettes	3 920	8,23	7 840	9,86
Total de concert	46 698	98,00	78 200	98,31

¹ Cf. D&I 210C1279 du 16 décembre 2010.

² Sur la base d'un capital composé de 47 650 actions représentant 79 545 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Par conséquent, la société J2F Finances s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **1 040 €** la totalité des actions PRODEF non détenues directement et indirectement par le concert familial Fiévet, soit 952 actions représentant 2% du capital de la société.

Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

L'initiateur a demandé à l'Autorité des marchés financiers de procéder au retrait obligatoire dès la clôture de l'offre publique de retrait quel qu'en soit le résultat.

Le cabinet Paper Audit & Conseil, représenté par M. Xavier Paper, a été mandaté comme expert indépendant par la société PRODEF en application de l'article 261-1 II du règlement général.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information conjointe de l'initiateur et de la société PRODEF a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général.

2. La suspension de la cotation des actions PRODEF est maintenue jusqu'à nouvel avis.
